



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0765

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Programme de renouvellement urbain - Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Opération de démolition du foyer ADOMA - Convention de participation financière

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gomez

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0765**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Programme de renouvellement urbain - Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Opération de démolition du foyer ADOMA - Convention de participation financière**

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Vaulx en Velin et leurs partenaires ont signé, avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), une convention pluriannuelle en date du 13 mai 2005 déclinant le programme d'opérations à conduire dans les quartiers de l'ex zone à urbaniser en priorité (ZUP) et les quartiers sud de la Commune. Cette convention a été complétée par plusieurs avenants successifs dont un avenant adopté en 2008 qui a permis d'introduire le projet de renouvellement urbain des quartiers Pré de l'Herpe/Mas du Taureau et un avenant de clôture approuvé lors du conseil métropolitain du 6 juillet 2015.

Le projet de renouvellement urbain des quartiers du Pré de l'Herpe/Mas du Taureau défini dans la convention de rénovation urbaine répond aux objectifs suivants :

- re-mailler le quartier et l'ouvrir sur la ville et l'agglomération en créant de nouvelles rues et en développant les transports en commun,
- diversifier l'offre de logements et améliorer le patrimoine existant,
- conforter et développer les équipements publics pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs,
- améliorer l'organisation de l'offre commerciale sur le secteur de la place Guy Moquet et favoriser l'implantation d'activités économiques.

Un certain nombre de démolitions de logements sociaux concourant à la réalisation de ces objectifs a été programmé pour être financé dans le cadre de la convention ANRU.

Une première phase opérationnelle de démolitions comprenant 715 logements sociaux répartis sur les secteurs Pré de l'Herpe (chemins Francis Ponge et Gaston Bachelard) et Mas du Taureau (chemin du Mon Pilat) a d'ores et déjà été réalisée.

La seconde phase de démolitions concerne les maîtres d'ouvrage suivants :

- Alliade habitat avec la démolition des résidences Luère, Echarmeaux 1 et Echarmeaux 2,
- l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat avec la démolition des résidences Mont Cindre et Mont Gerbier,
- ADOMA avec la démolition d'un foyer situé avenue Maurice Thorez comprenant 150 logements.

Les budgets de démolition des bailleurs comprennent des dépenses en matière d'accompagnement social, de déménagement, de réaménagement de logements, de travaux de démolition, de sécurisation, de remise en état des terrains, d'honoraires, de capital restant dû et de perte d'autofinancement.

La date prévisionnelle d'achèvement des travaux de démolition du foyer ADOMA, objet du présent projet de délibération, est prévue pour fin 2015 / début 2016.

Le montant global prévisionnel de cette opération est fixé à 1 926 336 € TTC.

Le plan de financement de cette dernière inscrite dans la convention avec l'ANRU est le suivant :

- ANRU :	1 504 782 €,
- Ville de Vaulx en Velin :	16 407 €,
- ADOMA :	257 488 €,
- Métropole de Lyon :	147 659 €.

Il inclut donc une participation financière de la Métropole de Lyon à hauteur de 147 659 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le financement de l'opération de démolition du foyer ADOMA situé sur le secteur du Pré de l'Herpe/Mas du Taureau à Vaulx en Velin,

b) - l'attribution de subvention à hauteur de 147 659 € nets de taxes au profit d'ADOMA,

c) - la convention à passer entre ADOMA et la Métropole de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 - compte 20422 - fonction 52 - opération n° 0P17O1197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.